



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RECYCLAGE FONCIER DES FRICHES POUR L'AMÉNAGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE

**DISPOSITIF « FONDS FRICHES »
UN LEVIER POUR AGIR**

Dispositif « Fonds Friches » : Contexte et objectifs



- **Contexte francilien :**
 - **Un besoin de construction de logements** dans un espace fortement contraint et un marché foncier tendu
 - Des objectifs de sobriété foncière et de limitation de l'artificialisation des sols
 - **Un important gisement de friches de différentes natures** : commerciales, industrielles, en renouvellement urbain, délaissés d'infrastructures, routières ou ferroviaires, hospitalières,...
 - Des opérations de recyclage complexes et coûteuses
 - **Mobilisation du Plan de Relance : CRÉER UN EFFET LEVIER POUR ACCÉLÉRER LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT qui contribuent à :**
 - la réduction du rythme d'artificialisation des sols
 - la revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine
 - la dynamisation et la relance de l'activité des acteurs économiques
-

Dispositif « Fonds Friches » : les moyens

⇒ Déploiement d'un budget colossal pour le financement des opérations de recyclage des friches de **750 M€** :

Initialement doté de 300 M€ :
350M€ supplémentaires en mai 2021
100M€ supplémentaires en janvier 2022.



Mise en œuvre qui a donné lieu à :

- des AAP nationaux coordonnés par l'ADEME pour le recyclage des friches industrielles et minières polluées ,
 - **des AAP régionaux en faveur du recyclage foncier pilotés par les préfets de région (589 M€ déjà attribués).**
-

Appels à projets « Recyclage foncier des friches en Île-de-France »



Succès des 2 premières éditions de l'AAP :

108,5 M€ attribués

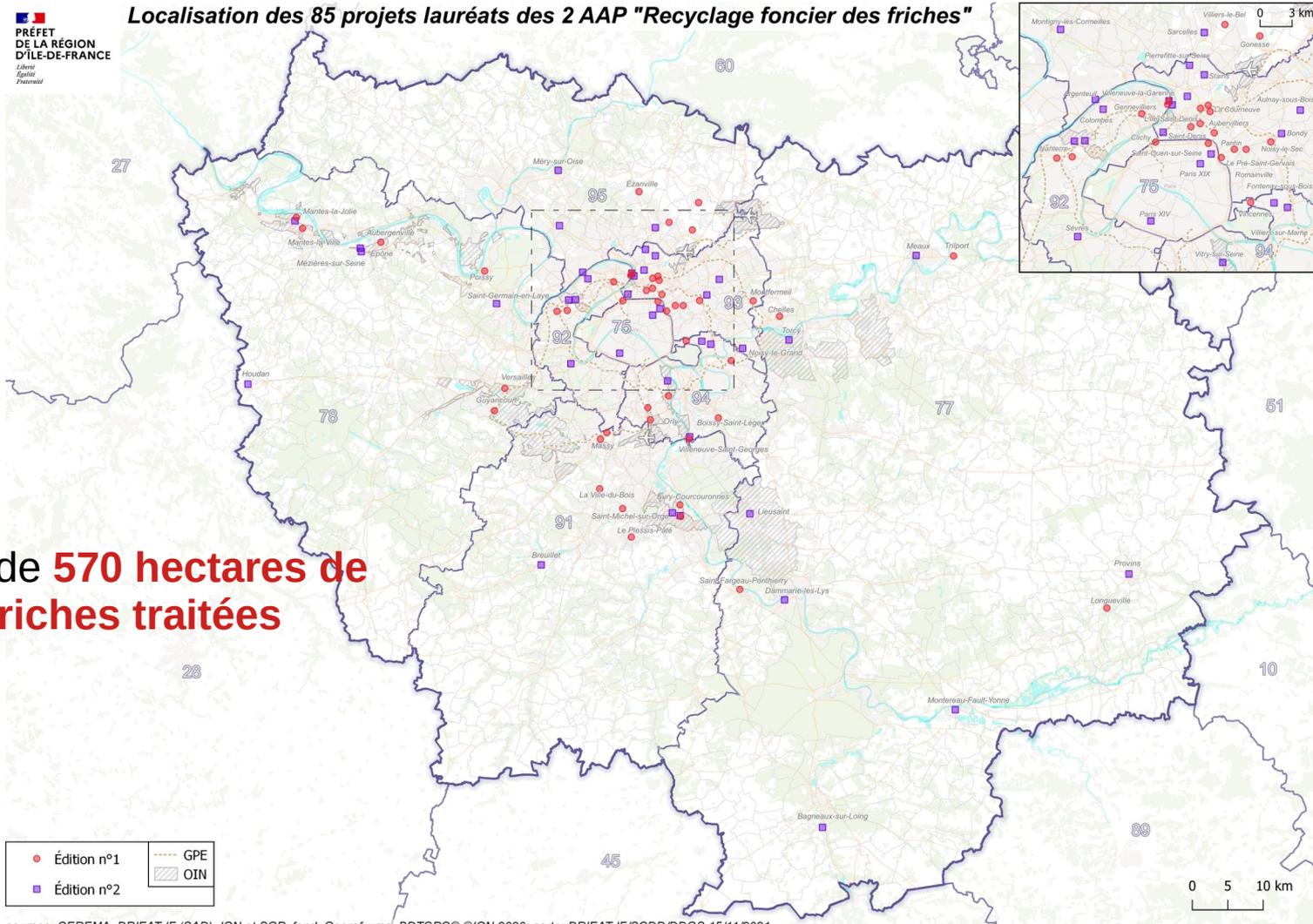
85 lauréats

=> **3e édition en cours** (dépôt avant le 06 mai)

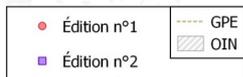
Projets éligibles : Projets prêts à être engagés portant sur la transformation d'une friche dans le cadre d'une opération d'aménagement (programmation logement et/ou activités, dont le bilan est déficitaire (déficit de l'opération d'ensemble après prise en compte de toutes les autres subventions publiques)

=> **Annnonce de la pérennisation** à confirmer après les élections

Localisation des 85 projets lauréats des 2 AAP "Recyclage foncier des friches"



Près de **570 hectares** de friches traitées



Appels à projets « Recyclage foncier des friches en Île-de-France »



Porteurs de projets éligibles :

sous réserve du respect des règles européennes applicables aux aides d'Etat

- Maîtres d'ouvrages publics (collectivités et établissements publics locaux, établissements publics de l'État, aménageurs publics , bailleurs sociaux, organismes fonciers solidaires)
- Entreprises privées (ayant l' accord de la collectivité concernée)

Dépenses subventionnables :

- Études (dans le cadre du projet et études pré-opérationnelles)
- Acquisitions foncières
- Travaux de démolition, dépollution ou aménagement (dans la limite du déficit de l'opération)

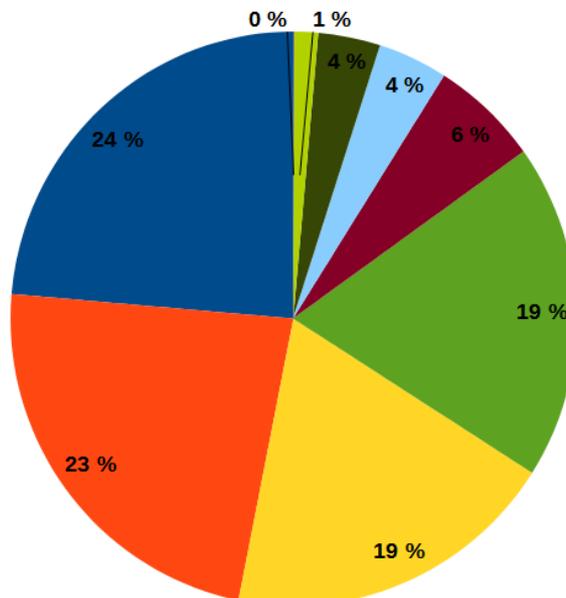
Appels à projets « Recyclage foncier des friches »

Bilan des AAP 1 et 2

Des projets retenus qui illustrent la **diversité des friches traitées**

Part importante de friches urbaines → enjeux de **recyclage et de reconstruction de la ville sur la ville**

Nature de la friche	Superficie des friches traitées (en ha)	Nombre de dossiers
Friche urbaine	134,1	29
Friche militaire	132,1	3
Friche mixte	108,3	7
Friche industrielle ou minière	107,2	16
Friche commerciale	35,1	9
aéroportuaire, routière, ou ferroviaire	22,6	5
Friche administrative ou hospitalière	20,1	3
Friche urbaine – îlots anciens dégradés	7,7	11
Autre (Préciser)	0,2	2



Surfaces de friches traitées par typologie

- Friche urbaine
- Friche militaire
- Friche mixte
- Friche industrielle ou minière
- Friche commerciale
- Friche portuaire, aéroportuaire, routière, ou ferroviaire
- Friche administrative ou hospitalière
- Friche urbaine – îlots anciens dégradés
- Autre (Préciser)

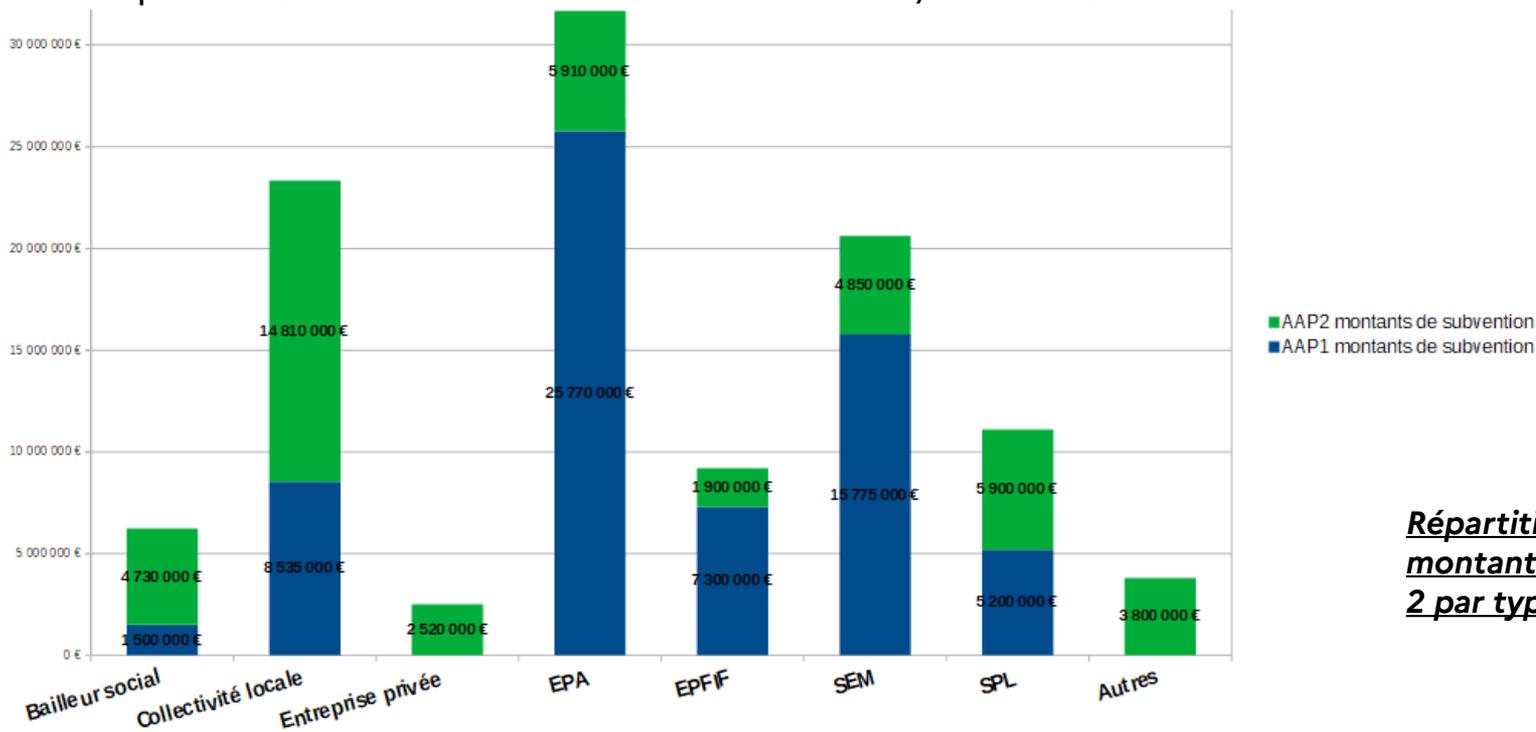
Appels à projets « Recyclage foncier des friches »

Bilan des AAP 1 et 2

Parmi les lauréats, on note également que :

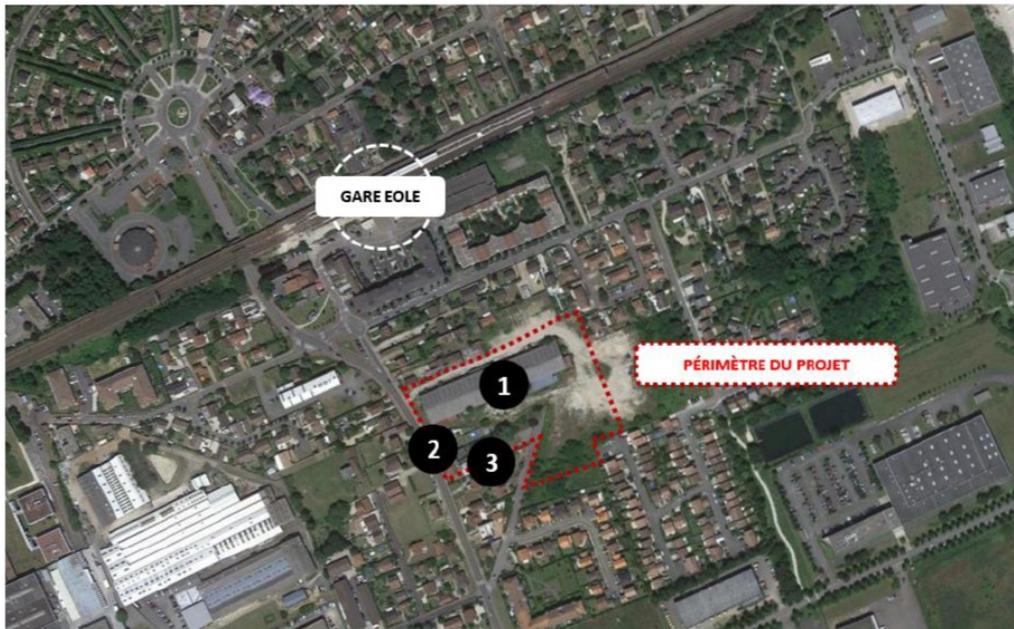
* une **diversité des types de bénéficiaires** avec un rééquilibrage vers les collectivités et bailleurs en édition 2,

* 19 opérations s'articulent avec une démarche PVD, ACV ou ORT.



Répartition des montants AAP1 et 2 par type de MOA

Appels à projets « Recyclage foncier des friches » Exemple de projet lauréat



Recyclage des friches de la Cimenterie et Tomécanic à Aubergenville (78)

→ évite l'artificialisation d'une zone
AU prévue sur un espace agricole

Un projet de renouvellement urbain
qui génère des **surcoûts** lié au
désamiantage et à la dépollution

Coordination avec les autres dispositifs

- **AAP National Ademe** pour la reconversion de friches industrielles issues de sites ICPE ou miniers : **2 dossiers co-financés** AAP ADEME et AAP Recyclage
→ *stratégie de prioriser les dossiers sur le fonds ADEME avec complément AAP recyclage foncier si besoin*
 - **AMI Région Île-de-France** pour la reconquête de tous types de friches franciliennes : **21 dossiers avec des co-contribution** AAP Etat et AMI Région
→ *stratégie de complémentarité entre les postes de dépenses (études, acquisition et travaux)*
-

Appels à projets « Recyclage foncier des friches » 3ème édition en cours



=> Dépôt des candidatures avant le **06 mai** : **PRENDRE CONTACT EN AMONT
AVEC LES RÉFÉRENTS DÉPARTEMENTAUX**

=> Annonce des lauréats : **15 juillet 2022**

=> Montant dédié : **16M€**

Mêmes ambitions :

Contribution à la **production des logements**, à la politique de réduction du rythme d'artificialisation des sols

+ Ajout d'une priorité aux opérations favorisant la **relocalisation d'activités industrielles**

Mêmes conditions :

Engagement avant **fin 2022** (clôture des crédits Plan de relance)

Solde avant **fin 2024 (travaux subventionnés achevés)**

Appels à projets « Recyclage foncier des friches » 3ème édition en cours

Site internet DRIEA : la page de référence

<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-relance-appel-a-projet-regional-francilien-a5913.html>

Plateforme démarches-simplifiées pour déposer son dossier :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-friches-recyclage-foncier-et-depollution-troisieme-edition>

Une adresse mail dédiée :

recyclage-friches-aap-idf@developpement-durable.gouv.fr

DRIEAT Île-de-France

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports

Rechercher OK



Accueil > Aménagement, Urbanisme > Opérations d'aménagement > Appel à projets francilien « Recyclage foncier des friches » - France Relance

AMÉNAGEMENT, URBANISME

Les enjeux de l'aménagement durable en Île-de-France

Aménagement durable du Grand Paris

Planification urbaine

Opérations d'aménagement

Appel à projets francilien « Recyclage foncier des friches » - France Relance

Les questions fréquentes sur les appels à projets (AAP)

Plan de relance - lancement de la 3e édition de l'AAP francilien « Recyclage foncier des friches » : dépôt des dossiers avant le 6 mai 2022



publié le 15 février 2022 (modifié le 18 février 2022)

Dans le cadre du plan de relance lancé par le Gouvernement le 3 septembre 2020, 589 M€ ont déjà été dédiés à la reconquête des friches afin d'apporter un soutien exceptionnel à cet enjeu majeur d'aménagement durable des territoires. Au mois de janvier dernier, il a décidé de déployer 100 millions d'euros supplémentaires à



Dans la même rubrique

- Plan de relance - lancement de la 3e édition de l'AAP francilien « Recyclage foncier des friches » : dépôt des dossiers avant le 6 mai 2022
- Recycler les friches franciliennes : 39 nouveaux projets d'aménagement soutenus à hauteur de 44,42 M€ dans le cadre de la 2e édition de l'appel à projets